

# Inhoudstafel

<i>Voorwoord</i> .....	I
<i>Préface</i> .....	III
<i>Les nouveaux concepts du Code des sociétés et des associations et leurs incidences pour les institutions financières.</i> .....	I
David SZAFRAN	
1. <i>Notions</i> .....	I
2. <i>Sociétés cotées (art. 1:11)</i> .....	3
A. Organes des sociétés cotées .....	3
B. Etats financiers des sociétés cotées .....	4
C. Assemblées générales des sociétés cotées .....	6
D. Ancienne notion de « sociétés ayant fait ou faisant publiquement appel à l'épargne » .....	8
3. <i>Sociétés dont des titres sont cotés (art. 1:11 et 1:12, 2°)</i> .....	9
A. Entités d'intérêt public visées aux articles 1:11 et 1:12, 2° .....	9
B. Etats financiers des sociétés dont des titres sont cotés .....	10
4. <i>Entités d'intérêt public</i> .....	11
A. Organes des entités d'intérêt public .....	11
B. Etats financiers des entités d'intérêt public .....	12
C. Contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public .....	13
5. <i>Institutions soumises à la supervision de la BNB</i> .....	13
A. Etablissements de crédit .....	13
B. Entreprises d'assurance ou de réassurance .....	14
C. Sociétés de bourse .....	15
D. Organismes de liquidation et compensation .....	15
E. Etablissements financiers systémiques .....	16
F. Groupes de services financiers .....	16
G. Conservation ou les teneurs de comptes de titres dématérialisés .....	17
H. Etablissements de paiement et établissements de monnaie électronique .....	18
I. Sociétés de cautionnement mutuel .....	18
6. <i>Institutions financières soumises à la supervision de la FSMA</i> .....	19
A. Entreprise d'investissement .....	19
B. Intermédiaire en services bancaires et d'investissement .....	20
C. Emetteur d'instruments financiers .....	20
D. Société immobilière réglementée .....	22
E. Organismes de placement collectif (OPC) .....	23
F. Société de gestion d'organisme de placement collectif (– alternatif) .....	23
G. Dépositaire central de titres (CSDS) .....	24
H. Prêteur .....	24

I. Société de gestion de portefeuille et de conseil en investissement. . . . .	25
J. Intermédiaire en crédit hypothécaire. . . . .	25
K. Institution de retraite professionnelle (IRP). . . . .	26
L. Plateforme de <i>crowdfunding</i> . . . . .	27
M. Etablissement de crédit. . . . .	27
N. Entreprise d'assurance et de réassurance. . . . .	28
O. Intermédiaire de (ré)assurances. . . . .	28
P. Intermédiaire en crédit à la consommation. . . . .	29
Q. Marché financier. . . . .	29
R. Bureau de change. . . . .	30
S. Planificateur financier indépendant. . . . .	30
T. <i>Compliance officer</i> d'institutions financières. . . . .	31
U. Réviseur d'entreprises. . . . .	32
7. <i>Conclusion</i> . . . . .	33

***Impact van het WVV op de beleidsstructuur van kredietinstellingen, verzekeringsondernemingen en beleggingsondernemingen*** . . . . . 35

Sylvia KIERSZENBAUM & Niels DE WAELE

1. <i>Inleiding</i> . . . . .	35
2. <i>Verhouding WVV en specifieke regelgeving van toepassing op kredietinstellingen, verzekerings- en beleggingsondernemingen</i> . . . . .	37
3. <i>Wettelijk kader van de corporate governance en beleidsstructuur van kredietinstellingen, verzekerings- en beleggingsondernemingen</i> . . . . .	39
A. Specifieke regelgeving van toepassing op kredietinstellingen, verzekerings- en beleggingsondernemingen. . . . .	40
B. Internal governance in het algemeen. . . . .	41
a) Passende bedrijfsorganisatie. . . . .	41
b) Passende beleidsstructuur. . . . .	46
C. Vennootschapsorganen. . . . .	47
a) Het wettelijk bestuursorgaan. . . . .	47
i. Samenstelling. . . . .	47
ii. Bevoegdheden. . . . .	49
iii. Comités van het wettelijk bestuursorgaan. . . . .	55
b) Het directiecomité. . . . .	58
i. Samenstelling. . . . .	59
ii. Bevoegdheden. . . . .	61
4. <i>Belangrijkste vernieuwingen voor de beleidsstructuur van kredietinstellingen, verzekerings- en beleggingsondernemingen</i> . . . . .	62
A. Invoering van een volwaardig dualisme. . . . .	62
a) Monisme versus dualisme. . . . .	62
i. Het monistisch bestuur. . . . .	63
ii. Het duaal bestuur. . . . .	64
iii. Het dagelijks bestuur. . . . .	67

- b) Toegepast op kredietinstellingen, beursvennootschappen en verzekeringsondernemingen: verplicht bijzonder dualisme. . . . . 67
- c) Toegepast op vennootschappen voor vermogensbeheer en beleggingsadvies: keuze tussen monisme, bijzonder dualisme en zuiver dualisme? . . . . . 69
- B. Versoepeling van de criteria voor een onafhankelijke bestuurder . . . . . 71
  - a) Nieuwe regime in WVV. . . . . 71
  - b) Criteria voor onafhankelijkheid in de Code 2020 . . . . . 72
  - c) Toepassing op kredietinstellingen, verzekerings- en beleggingsondernemingen: Comply or explain it to the regulator. . . . . 74
- 5. *Conclusie* . . . . . 77

***L’impact du CSA sur la structure de gouvernance des sociétés de gestion d’OPC et d’OPCA, des établissements de paiement, des établissements de monnaie électronique et de certaines autres institutions financières.*** . . . . . 79

Vanessa MARQUETTE & Sophie DELWAIDE

- 1. *Introduction*. . . . . 79
- 2. *Rappel de certaines directives d’interprétation* . . . . . 82
  - A. Règles de collision . . . . . 82
  - B. Interprétation par référence . . . . . 83
- 3. *L’impact des modifications apportées par le CSA à la définition et aux formes de sociétés* . . . . . 85
  - A. La nouvelle définition de la société . . . . . 85
  - B. La suppression de la société en commandite par actions (« SCA »). . . . . 87
  - C. La nouvelle définition de la société coopérative . . . . . 90
  - D. La disparition de l’exigence de capital dans la SRL et la société coopérative. . . . . 91
- 4. *L’impact du CSA sur les règles de gouvernance des institutions financières* . . . . . 96
  - A. Les dispositions générales . . . . . 96
  - B. La structure des organes de gestion et leur composition . . . . . 98
    - a) L’administrateur unique. . . . . 98
    - b) La structure duale . . . . . 101
  - C. Le vote plural . . . . . 105
    - a) Etablissements de paiement, établissements de monnaie électronique, sociétés de gestion d’OPC et d’OPCA . . . . . 105
    - b) OPC et OPCA . . . . . 107
    - c) L’impact des nouvelles règles de gouvernance propres aux sociétés cotées . . . . . 110
    - d) Conclusion. . . . . 111

***Het WVV en de governance van financiële instellingen: continuïteit als uitgangspunt. Het statuut van de bestuurder, de onafhankelijke bestuurder en de werking van de comités – Wat is de concrete impact van het WVV?***

Marieke WYCKAERT & Steven DECLERCQ

1. Continuïteit als uitgangspunt in een fundamentele hervorming . . . . .	113
2. Het statuut van de bestuurder . . . . .	118
3. Werking van de bestuursorganen . . . . .	124
4. Besluit: status quo ante reformationem . . . . .	131

***Het Wetboek Vennootschappen en Verenigingen vanuit toezichtsperspectief.***

Annemie ROMBOUTS

Deel 1. Het financiële prudentiële toezicht en de checks and balances in het WVV . . . . .	134
Deel 2. Enkele checks and balances in het WVV vanuit het perspectief van toezicht op genoteerde vennootschappen . . . . .	150
Als besluit. . . . .	169

***De kapitaallose BV en haar schuldeisers*** . . . . . 171

Lien THIJS

1. Vooraf . . . . .	171
2. Oprichting en vorming van het vermogen . . . . .	172
A. Aanvangsvermogen en financieel plan . . . . .	173
B. Flexibilisering. . . . .	177
a) Effecten en hun rechten . . . . .	177
b) Soorten effecten . . . . .	178
c) En de schuldeisers? . . . . .	178
d) Publiciteit. . . . .	179
e) Effectenregister . . . . .	180
C. De vorming van het vermogen: inbreng . . . . .	181
a) Inbreng in geld. . . . .	181
b) Inbreng in natura en quasi inbreng . . . . .	184
c) Inbreng in nijverheid . . . . .	186
d) Bijkomende inbrengen . . . . .	187
3. Vermogensbescherming . . . . .	188
A. Uitkeringen: balanstest en liquiditeitstest . . . . .	189
a) Balanstest of netto actieftest. . . . .	189
b) Liquiditeitstest . . . . .	190
c) Interimdividend . . . . .	191
B. Eén test voor alle uitkeringen . . . . .	192
a) Financiële bijstand . . . . .	192

b) Uittreding en uitsluiting ten laste van het vermogen . . . . .	195
c) Alarmbelprocedure . . . . .	196
C. Onrechtmatige uitkeringen en sancties . . . . .	197
D. Verschillen tussen BV en NV . . . . .	198
4. <i>Tot slot</i> . . . . .	199

***Augmentations de capital dans les sociétés cotées, clauses de changement de contrôle et assistance financière . . . . .*** 201

Charles-Antoine LEUNEN, Thierry L'HOMME & Jérémy FILBICHE

1. <i>Les augmentations de capital en numéraire, en particulier dans les sociétés cotées</i> . . . . .	201
A. Pair comptable et prix d'émission . . . . .	201
B. Renforcement de l'obligation d'information des actionnaires . . . . .	202
C. Capital autorisé . . . . .	203
a) Rappel des principes . . . . .	203
b) Limitations et interdictions . . . . .	204
D. Augmentations de capital avec droit de préférence ( <i>rights issues</i> ) . . . . .	205
a) Concept et modalités d'exercice . . . . .	205
b) Droit de préférence extralégal . . . . .	206
E. Augmentations de capital hors droit de préférence . . . . .	207
a) Règles générales . . . . .	207
b) Personnes déterminées . . . . .	208
c) Placements privés d'actions nouvelles par construction accélérée d'un livre d'ordres . . . . .	211
d) Excursus – Placements privés d'actions propres par construction accélérée d'un livre d'ordres . . . . .	213
i. Contexte . . . . .	213
ii. Règles spécifiques . . . . .	213
F. Autres points notables . . . . .	214
a) Maintien du dépôt des fonds sur un compte spécial . . . . .	214
b) Abolition des formulaires de souscription et du relevé des souscriptions . . . . .	215
c) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital . . . . .	215
d) Emission d'actions réservée au personnel . . . . .	216
G. Droits de souscription . . . . .	216
2. <i>Les clauses de changement de contrôle</i> . . . . .	219
A. Contexte et rappel des règles du Code de sociétés . . . . .	219
B. Les modifications apportées par le CSA: un retour aux sources bienvenu . . . . .	222
C. Pouvoir de l'assemblée générale et publicité de la décision . . . . .	224
D. Droit transitoire . . . . .	225
3. <i>L'assistance financière</i> . . . . .	226
A. Régime d'autorisation conditionnelle . . . . .	227
a) Les sommes affectées à l'opération doivent être susceptibles d'être distribuées . . . . .	227

b) L'opération a lieu sous la responsabilité du conseil d'administration . . . . .	228
i. L'opération doit avoir lieu à de justes conditions de marché . . . . .	228
ii. Le conseil d'administration rédige un rapport spécial . . . . .	229
c) L'opération est autorisée par une décision préalable de l'assemblée générale . . . . .	230
B. Exceptions en faveur du personnel . . . . .	230
C. Disparition de l'exception en faveur des établissements de crédit . . . . .	231
D. Sanctions . . . . .	231
E. Conclusion – Un champ d'application inchangé . . . . .	232
<b><i>Le financement des sociétés non cotées via capital/capitaux propres, points d'attention et questions pratiques . . . . .</i></b>	<b>235</b>
Benoît FERON & Alexandre PASDERMADJIAN	
1. <i>Introduction</i> . . . . .	235
A. Objet de cet exposé . . . . .	235
B. Notion de capital et de capitaux propres . . . . .	236
a) Notion de capital maintenu dans les SA . . . . .	236
b) Disparition de la notion de capital dans les SRL et consécration de la notion de capitaux propres . . . . .	237
C. Sociétés non cotées . . . . .	238
2. <i>Augmentation de capital ou des capitaux propres – Emission de nouvelles actions . . . . .</i>	<i>239</i>
A. Règles générales . . . . .	239
B. Renforcement de l'obligation d'information – Rapport spécial de l'organe d'administration et du commissaire . . . . .	240
C. Augmentation de capital dans les SA et pair comptable . . . . .	241
D. Emission de nouvelles actions dans les SRL sans capital – Particularités	242
a) Modification des statuts (nombre d'actions uniquement) . . . . .	242
b) Restrictions légales et statutaires ( <i>rationae personae</i> ) à la souscription de nouvelles actions . . . . .	242
c) Apport sans émission de nouvelles actions . . . . .	243
E. Emission d'obligations convertibles et de droits de souscription . . . . .	244
F. Apports en numéraire et droit de préférence . . . . .	244
a) Apport en numéraire et libération . . . . .	244
b) Droit de préférence . . . . .	246
i. Règles générales . . . . .	246
ii. Droit de préférence par classe d'actions . . . . .	246
c) Limitation et suppression du droit de préférence . . . . .	248
i. Principes . . . . .	248
ii. Rapport spécial . . . . .	249
iii. Suppression ou limitation du droit de préférence en faveur d'une ou de plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel . . . . .	249
iv. Renonciation au droit de préférence . . . . .	255

d) Droit de priorité . . . . .	257
G. Apport en nature . . . . .	257
a) Notion et rapports spéciaux . . . . .	257
b) Libération des apports en nature . . . . .	258
c) SRL et apports en industrie . . . . .	259
H. Emission de nouvelles actions non proportionnelle par classe . . . . .	260
I. Emission d'actions par l'organe d'administration . . . . .	263
J. Garanties et responsabilités . . . . .	266
3. <i>Mécanismes anti-dilutifs</i> . . . . .	266

***De impact van het WVV op de financiering van ondernemingen via obligaties*** . . . . . 269

*Op weg naar meer en beter?*

Ivan PEETERS & Sean JONCKHEERE

1. <i>Inleiding</i> . . . . .	269
2. <i>Welke effecten kunnen worden uitgegeven en door wie?</i> . . . . .	270
3. <i>Plain vanilla obligatie emissies</i> . . . . .	272
A. Overdrachtsbeperkingen . . . . .	272
B. Overige modernisering . . . . .	275
4. <i>Internationale of 'gestructureerde' emissies</i> . . . . .	276
A. Algemene vergadering van obligatiehouders . . . . .	276
B. Vertegenwoordiger . . . . .	278
C. De zekerheidsagent . . . . .	281
5. <i>Hybride obligaties</i> . . . . .	282
6. <i>Aandachtspunten omtrent de inwerkingtreding van het WVV</i> . . . . .	286
A. Algemene beginselen en toepasselijke regelen . . . . .	286
B. Toepassing voor emissies van obligaties . . . . .	287
7. <i>Besluit</i> . . . . .	289

***La société cotée dans le CSA*** . . . . . 291

Marc FYON & Viktor POKORNY

<i>Introduction</i> . . . . .	291
1. <i>Définition de la société cotée</i> . . . . .	292
2. <i>Le droit de vote double</i> . . . . .	294
A. Principe . . . . .	295
B. Le droit de vote multiple . . . . .	297
C. Le droit de vote double dans les sociétés cotées . . . . .	297
3. <i>Modifications relatives à la gouvernance des sociétés cotées</i> . . . . .	302
A. Nouvelle définition des administrateurs indépendants . . . . .	302
B. Corporate governance . . . . .	305

C.	Conflits d'intérêts et opérations intragroupe . . . . .	307
D.	Utilisation des nouvelles technologies par les sociétés cotées . . . . .	311
4.	<i>La SRL cotée</i> . . . . .	311
A.	Principe de l'admission des titres d'une SRL à la cotation – Cadre juridique général de la SRL cotée . . . . .	311
B.	Natures respectives de la SRL et de la SA cotées . . . . .	313
C.	Patrimoine de la SRL cotée . . . . .	314
a)	<i>Suppression de la notion de capital pour la SRL</i> . . . . .	314
b)	<i>L'augmentation des fonds propres de la SRL cotée</i> . . . . .	315
c)	<i>Maintien des fonds propres de la SRL cotée.</i> . . . . .	318
d)	<i>Les titres de la SRL cotée.</i> . . . . .	321
5.	<i>Législation OPA et CSA</i> . . . . .	322
A.	Champ d'application de la législation OPA. . . . .	322
a)	<i>OPA volontaires</i> . . . . .	323
b)	<i>OPA obligatoires</i> . . . . .	323
c)	<i>Offres publiques de reprise</i> . . . . .	325
B.	Défenses anti-OPA . . . . .	327
a)	<i>Clauses de préemption et d'agrément.</i> . . . . .	327
b)	<i>Droits et engagements d'une société liés au lancement d'une OPA.</i> . . . . .	328
c)	<i>Modification de la composition de l'actif et du passif de la société cible.</i> . . . . .	329
d)	<i>Capital autorisé</i> . . . . .	329
e)	<i>Acquisition d'actions propres.</i> . . . . .	332
6.	<i>La législation transparence et le CSA</i> . . . . .	335
7.	<i>L'admission aux négociations des titres</i> . . . . .	340
A.	Euronext. . . . .	341
B.	Règles. . . . .	342
a)	<i>Forme juridique</i> . . . . .	342
b)	<i>Titres admis</i> . . . . .	342
c)	<i>Conditions d'admission</i> . . . . .	344
8.	<i>Proposition de loi du 4 octobre 2019.</i> . . . . .	346
A.	Principes. . . . .	346
B.	Modification du CSA en vertu de la Directive UE 2017/828 . . . . .	347
a)	<i>Rapport de rémunération.</i> . . . . .	347
b)	<i>Politique de rémunération</i> . . . . .	349
c)	<i>Transactions avec des parties liées</i> . . . . .	350
d)	<i>Conseillers en vote</i> . . . . .	351
C.	Modifications du CSA non liées à la Directive UE 2017/828 . . . . .	352
a)	<i>Droit de vote double</i> . . . . .	352
b)	<i>La SRL cotée</i> . . . . .	353
D.	Modifications à la loi du 2 mai 2007 . . . . .	354